

L'an **deux mille vingt-cinq**, le vendredi 4 avril, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de mariages- 2 place de l'Hôtel de Ville à Condé-en-Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le jeudi 20 mars 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés et publiés à la mairie le jeudi 20 mars 2025.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Benoît BALAIS, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Valérie CATHERINE, Frédérique CLOTEAU, Nathalie COLLIBEAUX, Pascal DALIGAULT, Flavien DELÈTRE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Patrick FENOUIL, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Nadine LECHATTELLIER, Alain LEQUERTIER, Arnaud MOREAU et Hervé PONDEMER.

Ont donné pouvoir :

Xavier ANCKAERT à Patrick FENOUIL
Pascal BILLARD à Patrick BILLARD
Sylvain DELANGE à Hervé PONDEMER
Marie-Danielle DUPONT à Jean-Daniel GOUDIER
Jean ELISABETH à Brigitte LAIR

Najat LEMERAY à Alain LEQUERTIER
Nathalie LENEVEU à Nathalie COLLIBEAUX
David OLIVIER à Frédérique CLOTEAU
Anne ROELANDT à Flavien DELETRE

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20250404-25_07080-DE
Date de télétransmission : 15/04/2025
Date de réception préfecture : 15/04/2025

Absent excusé : /

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 9-1
- en exercice : 29	- pour : 29	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 20	- contre : 0	
- votants : 29	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 24 février 2025 a été adopté à l'unanimité		

DÉL.2025-026 - Mise en place du dispositif « Participation citoyenne » entre l'état, la gendarmerie nationale et la commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2211-1 et L.2112-1,
Le dispositif Participation Citoyenne a été instauré en France en 2011.

Le gouvernement cherchait alors à améliorer la sécurité dans les zones peu densément peuplées et à impliquer activement les citoyens dans la prévention de la délinquance en renforçant la coopération entre la population et les forces de sécurité.

Depuis sa mise en place, le dispositif s'est largement déployé : fin 2020, ce sont plus de 6 000 communes qui sont adhérentes.

Objectifs :

- Créer du lien entre la population, les forces de l'ordre et les élus.
- Implication civique : offre aux citoyens un rôle actif dans la vie de leur commune en renforçant ainsi le sentiment d'appartenance et de responsabilité collective.
- Lutter contre le sentiment d'insécurité (de plus en plus important) : en impliquant les citoyens dans la sécurité de leur quartier ou village, le dispositif rassure les habitants (surtout les seniors) aide à réduire l'anxiété liée à la délinquance.
- Sensibiliser et non dénoncer : encourage à avoir une attitude attentive « être vigilant mais pas vigile » !
- Optimiser les ressources : en alertant les forces de l'ordre, les citoyens contribuent à prévenir les infractions, permettent une intervention plus ciblée et plus rapide.
- Effet dissuasif : panneaux aux entrées de ville et communication officielle peuvent décourager des individus mal intentionnés.

Fonctionnement

Le dispositif est mis en œuvre sous l'égide de la gendarmerie nationale en partenariat avec les communes.
Un protocole est signé entre la préfecture, la gendarmerie/police et la municipalité.

Les référents citoyens bénévoles, désignés parmi les habitants jouent un rôle d'alerte en cas de situations ou comportements suspects ou anormaux. Ils ne se substituent, en aucun cas aux forces de l'ordre.

Accompagnement et suivi

Formation initiale : dispensée par la gendarmerie, pour bien comprendre la mission et les limites du rôle de participant (connaissance de base en sécurité, prévention des risques et communication).

Encadrement continu : maintenir un contact régulier avec les forces de l'ordre (réunions régulières).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

- **APPROUVE** la mise en place du dispositif Participation Citoyenne,
- **APPROUVE** le protocole établissant le Dispositif de Participation Citoyenne joint en annexe,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer le protocole ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente.

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 4 avril 2025

Le Maire,
Valérie DESQUESNE

